RODDEX Bloc difenacoum

FICHE TECHNIQUE

GAMME AMATEUR

DESCRIPTIF PRODUIT

Matière active : **Difénacoum 0,005 %**
Contient un agent amérisant (0,001%)
A.M.M FR-2013-1007 - «PROBLOC»

Support :	Bloc extrudé 25g emballé
Couleur :	Rouge
Cibles	Rats bruns et Rats noirs
Usages autorisés :	Grand public et les professionnels non spécialistes 3D.
Lieu d'utilisation :	interieur et autour des bâtiments privés, publics, agricoles, et déchetteries
Réf. : RA552	Carton de 12 boites de 400g

INFORMATIONS COMMERCIALES

Produit adapté à la revente au grand public. Conditionnement compact et conforme à la législation (moins de 1,5kg d'appât, rodonticide emballé individuellement, et homologation spécifique à l'usage par le grand public).
L'étiquettage de la gamme RODDEX est complet et assure un haut niveau d'information pour les utilisateurs.

Appât prêt à l'emploi pour un usage contre les rats (et souris en milieux secs). Bloc extrudé de 25g sous film possédant une très bonne appétence.

Appât à base de Difénacoum :
- Efficace par ingestion unique ou consommations répétées.
- Pas de méfiance des rongeurs à l'égard de l'appât.
- Antidote disponible (vitamine K1 sous contrôle médical).

Non détecté par les rongeurs, l'agent d'amertume (Benzoate de Denatonium) prévient les risques d'absorption accidentelle par l'homme. Les rongeurs meurent quelques jours après consommation, ce qui n'éveille donc pas la méfiance de leurs congénères. Les rongeurs consomment peu de nourriture sur le même poste, aussi faut-il les multiplier pour accroître les chances de succès.

TOXICOLOGIE

Non classé

MÉTHODE D'APPLICATION

Le produit ne doit être utilisé que dans des boîtes d'appât sécurisées. Les postes doivent être placés de manière sûre pour minimiser les risques d'accès au produit et d'ingestion par des enfants ou des animaux non cibles.

Identifier au préalable le rongeur, le comportement diffère selon l'espèce ciblé. Si possible, éliminer toute source de compétition alimentaire sur le site. Par mesure de sécurité, il est recommandé de ramasser les rongeurs morts afin qu'ils ne soient pas consommés par d'autres animaux (risques d'intoxication secondaire).

Doses d'utilisation :
Contre les rats : 75 à 125g tous les 5 à 10 mètres :
contre les souris : 25g tous les mètres tous les 3 à 5 mètres.
Adapter la dose ou le nombre de sachets préconisés par poste d'appâtage à la dose efficace recommandée.

Le nombre de postes d'appâtage est fonction du site du traitement, de l'importance et de la gravité de l'infestation. Les postes doivent être placés le long des chemins empruntés par les rongeurs et dans les endroits les plus fréquentés.

L'effet biocide apparaît dans un délai de 3 à 14 jours après ingestion de l'appât, sans provoquer de méfiance chez les rongeurs.

UTILISER LES BIOCIDES AVEC PRÉCAUTION.
avant toute utilisation, lisez les étiquettes et les informations concernant le produit.

Mise à jour le 07.11.16

FDS disponible sur www.aedes.fr

AEDES
AU SERVICE DES PROFESSIONNELS
75, rue d'Orgemont 95210 SAINT GRATIEN
Tél. : 01 39 89 85 86 - Fax : 01 39 89 86 44 - Mail : info@aedes.fr - Site internet : www.aedes.fr
SAS au capital de 202.528 euros - RCS Pontoise B349783076 - Code APE 4675Z - N° SIRET 349 783 076 00038 - N° TVA FR 39349783076